

II.

L'entretien dura près d'une heure. Rien ne fut écrit, mais les deux Empereurs discutèrent les conditions. On n'eut connaissance des résultats de la conversation que par la rédaction, faite au quartier impérial de Valeggio, d'un sommaire des dispositions auxquelles on s'était arrêté.

Ce sommaire servait de base à la discussion des mesures qui devaient assurer la paix définitive; il contenait sept articles que nous reproduisons textuellement :

I. Les deux souverains favoriseront la création d'une confédération italienne.

Cette confédération sera sous la présidence honoraire du Pape.

II. L'empereur d'Autriche cède à l'empereur des Français ses droits sur la Lombardie, à l'exception des forteresses de Mantoue et de Peschiera, de manière que la frontière des possessions autrichiennes partirait du rayon extrême de la forteresse de Peschiera, et s'étendrait en ligne droite le long du Mincio jusqu'à la Grazie, de là à Scarzarolo et Luzzara au Pô, d'où les frontières actuelles continueront à former les limites de l'Autriche.

III. L'empereur des Français remettra les territoires cédés au roi de Sardaigne.

IV. La Vénétie fera partie de la confédération italienne, tout en restant sous la couronne de l'empereur d'Autriche.

V. Les deux souverains feront tous leurs efforts, excepté le recours aux armes, pour que les ducs de Toscane et de Modène rentrent dans leurs États en donnant une amnistie générale et une constitution.

VI. Les deux Empereurs demanderont au Saint Père d'introduire dans ses États des réformes nécessaires et de séparer administrativement les Légations du reste des États de l'Église.

VII. Amnistie pleine et entière sera accordée, de part et d'autre, aux personnes compromises à l'occasion des derniers événements dans les territoires des parties belligérantes.

Ces propositions, rédigées par Napoléon III, furent acceptées par l'empereur François-Joseph, avec quelques modifications. La rentrée des ducs de Toscane et de Modène ne les obligeait qu'à l'amnistie et non à une constitution ; en outre, l'Autriche ne voulait pas demander au Pape la séparation des Légations.